



CCAS DE  
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **DECISION N° 2023/005**

LA PRESIDENTE DU CCAS DE LA  
COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-  
MAGUELONE

**VU** le code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement l'article R123-21 portant délégation de missions complémentaires ;

**VU** la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 25 août 2020 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame la Présidente ;

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

La signature d'une Convention entre le CCAS – l'EHPAD Mathilde Laurent et l'organisme RESANTE-VOUS FORMATION,

Cette convention permettra l'organisation d'une formation « Devenir référent vélo ».

Cette formation aura pour thème et objectifs de :

- Animer un projet inclusif en mobilisant résidents, professionnels et familles ;
- Apprendre à repérer la potentialité des résidents pour leur proposer un rôle social dans un projet collectif ;
- Encourager la pratique d'une activité physique adaptée et régulière sur vélo ;
- Maîtriser l'utilisation des pédaliers et vélos indoor utilisés dans le cadre du projet.

#### **ARTICLE 2 :**

En contrepartie de cette action de formation, l'EHPAD Mathilde Laurent s'acquittera d'un montant de 800 € TTC.

#### **ARTICLE 3 :**

Cette décision sera communiquée lors de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS ainsi qu'à Monsieur Le Préfet.

Fait à Villeneuve-Lès-Maguelone,  
Le mardi 14 mars 2023

**Véronique NEGRET,**  
**Présidente du CCAS,**

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le **1.7.MARS 2023**  
Et publication le **1.7.MARS.2023**



La présente décision sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).